M[illegible] Ohry Lange & Co.

[illegible]

[illegible] PAR JÉRÔME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 10 JUILLET 1833.

Jours de publication:
LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 10 juillet.

Nous apprenons qu'un terrible tourbillon est venu fondre sur [illegible], le 27 du mois dernier, et y a fait beaucoup de ravages. Plusieurs maisons ont été renversées, et trois bateaux-à-vapeur ont cassé leurs amarres. L'un de ces bateaux, le *Napoléon*, a été considérablement endommagé. On estime à 20 ou 30 mille piastres la valeur des pertes qui ont été faites. Un homme a perdu la vie.

NOUVELLES D'EUROPE.

La [illegible] du nord nous a apporté hier les journaux de New-York jusqu'au 24 juin. Ils annoncent l'arrivée du paquebot *Henri IV*, capitaine PELL, par lequel on a reçu des dates de Paris du 16 mai et du Hâvre du 17.

La plus importante des nouvelles venues par cette voie, est celle de *la rupture des négociations entre Ibrahim pacha et la Porte*, et des préparatifs qui se font des deux côtés pour recommencer les hostilités. Des corps considérables de troupes russes sont en marche pour Constantinople, où ils vont se joindre à ceux qui y sont déjà. Si les hostilités ont déjà recommencé et que la Russie y prenne une part active, il est impossible de prévoir les conséquences que pourra avoir cette guerre. L'Angleterre et (qui sait?) la France même ne verront peut-être pas d'un œil indifférent l'autocrate étendre son pouvoir sur les ruines de l'empire turc. Peut-être aussi ces puissances ne se contenteront-elles plus de simples protestations, que jusqu'ici les événemens ont déjouées.

La *Quotidienne* du 16 contient la copie d'un acte légal, signé par M. Bettier, avocat à la cour royale de Paris, et quelques autres fonctionnaires, dénonçant, [illegible] une protestation légale, la déclaration de mariage faite par la duchesse de Berry, sa grossesse, et sa délivrance comme fausses et hypothétiques.

Le *Constitutionnel* de la même date contient ce paragraphe: "La frégate l'*Agathe* est partie, dit-on, de Brest avec des ordres cachetés. Il est certain qu'elle est allée dans la rivière de Bordeaux; ainsi il est à présumer qu'elle est destinée à transporter la duchesse Luchessi Palli, de Blaye en Sicile, dès qu'elle sera rétablie. On dit que la mère d'Anne-Marie-Rosalie a exprimé le vœu d'être conduite en Amérique, parce qu'elle n'ose pas se présenter devant les Bourbons de Prague, et qu'elle craint aussi d'aller à la cour de Naples, où elle pense être reçue avec répugnance. Néanmoins, nous croyons cette nouvelle mal fondée, car madame Luchessi Palli n'a probablement jamais conçu l'espoir que le gouvernement français lui rendrait la liberté; et, si on lui dit qu'elle peut quitter Blaye, il y a tout lieu de croire qu'elle désirera être conduite sur le point des côtes de l'Italie le plus rapproché."

On trouvera plus bas un article de Constantinople et un de St. Pétersbourg qui méritent quelque attention.

L'Agneau rugissant du MERCANTILE, *déguisé en lion*, est devenu un peu plus traitable en voyant que nous avons deviné qui il *est*. La *petite Abeille bourdonnante* l'a si rudement mené, que, nonobstant ses *prétendues* protestations d'indifférence, chacun peut voir qu'il *sent* bien qu'elle a un aiguillon. Pauvre diable, qu'il se tienne tranquille à l'avenir; nous n'avons nul désir de lutter avec un adversaire dont les bravades sont aussi méprisables que sa faiblesse!

Nous sommes fort obligés à l'éditeur du MERCANTILE pour les épithètes *très-sages*, *très-spirituels*, *très-savants* qu'il nous applique, à propos de nos remarques; car nous y trouvons l'occasion d'appliquer avec [illegible] de force encore aux [illegible] les qualifications opposées.

Nos lecteurs [illegible], comme nous, avec une bien vive satisfaction que, d'après le chiffre des décès durant les derniers [illegible], le choléra doit avoir entièrement disparu de notre ville.

Le 1er. juillet, 15—le 2, 10—le 3, 11—le 4, 16—le 5, 8—le 6, 5—le 7, 11.

M. A. ROSSI, de la Pointe-Coupée, a été nommé hier, par S. E. le gouverneur, juge de paroisse, en remplacement de l'hon. P. Dormenon, décédé.

La résolution suivante, qui corrobore notre opinion sur l'inconvenance qu'il y a à vouloir porter la Banque de Commerce au faubourg Ste. Marie, a été adoptée dans la séance du 6 juillet dernier par le conseil de ville, auquel elle a été présentée par l'alderman Thomas.

Considérant que la ville est actionnaire pour cinq cents mille piastres à la banque du commerce de la Nouvelle-Orléans, somme formant le sixième du total du fonds capital de la dite banque, et qu'ainsi ses représentans ont le droit d'examiner les actes de la direction de cette banque;

Considérant que la majorité de cette direction vient d'en accomplir un qui ne tend à rien moins qu'à transporter la dite banque hors de la ville proprement dite, en achetant un terrain pour sa construction dans les faubourgs supérieurs;

Considérant que si l'exécution de ce projet a lieu, il en résultera de graves inconvéniens pour les actionnaires et les citoyens habitant la cité et ses parties inférieures, qui se trouveront ainsi tellement éloignés du siège de la banque que leurs transactions avec elle en seront entravées ou empêchées;

Considérant enfin, que de cette manière, les revenus de cette institution devront nécessairement être de beaucoup diminués, une grande partie de la population ne pouvant aller jusque là y déposer des billets ou de l'argent, &c., ce qui, en résultat, pourra faire un tort considérable à la ville en sa qualité de principal actionnaire:

Résolu que le Conseil proteste de tout son pouvoir, contre la mesure prise par la direction de la banque du commerce, dans sa séance du 1er. juillet 1833, pour l'achat d'un terrain au faubourg Ste. Marie, dans le but avoué d'y construire l'édifice de la dite banque.

Cette résolution a été adoptée à une majorité de six voix contre trois; l'appel nominal ayant été demandé, il en a résulté que MM. Canon, Thomas, Cuibertson, [illegible], Buisson et Saul, avaient voté pour l'affirmative, et MM. Lee, Fréret et Layé, pour la négative.

Les journaux de Boston donnent de longs détails sur la réception qui a été faite au président dans cette ville. Une escorte militaire, précédée des aides-de-camp du gouverneur, est allée à la rencontre du premier magistrat de la république, et l'a accompagné jusqu'à la limite de la ville, où le maire l'a prié d'accepter une place dans sa voiture. Son excellence, en traversant la ville pour se rendre à Trémont-House, où son logement avait été préparé, a pu voir avec satisfaction que les fenêtres et les rues étaient remplies de curieux qui voulaient saluer sa venue. Le *soir*, il y a eu à Trémont-House un divertissement donné par les autorités de la ville, auquel le président a assisté.

Nous apprenons, dit le *Commercial Advertiser* de New-York, que le président étendra sa tournée dans l'est jusqu'à Portland; de là, il traversera le Vermont et passera à travers différentes parties de cet état, des deux côtés des montagnes. Il visitera les Sources, Albany et West-Point, et se dirigera vers l'ouest par la route du canal.

Nous traduisons du *Courier & Enquirer* de New-York l'extrait suivant d'une lettre de la correspondance particulière de ce journal, en date de

PARIS, 7 mai.

L'opposition paraît se quereller entr'elle; et dans un temps ordinaire, ce serait là un symptôme de la force croissante du gouvernement; mais, quoiqu'il y ait une séparation [illegible] entre l'opposition constitutionnelle et l'opposition à la monarchie, [illegible] la marche de ces deux partis tend à saper les fondemens de la monarchie; et nous avons surtout affirmer ce fait quand nous reportons notre pensée à l'époque où on établissait plan d'attaque qui dirigé contre la restauration pendant quinze ans, toujours en protestant de son attachement pour le roi et la constitution; tandis que, on l'a avoué depuis ouvertement, le but qu'on se proposait était de se débarrasser de la dynastie elle-même. C'est pourquoi si j'étais appelé à donner mon opinion, je dirais qu'il n'y a aujourd'hui qu'un changement de tactique, et que l'opposition constitutionnelle et les républicains tendent au même point. On dit que la famille Bonaparte prend une part très active à tout cela.

On suppose même [illegible] et nous avons lieu de le croire, que [illegible] de la visite du duc d'Orléans à [illegible] pour [illegible] fait M. Joseph Bonaparte. Si, comme je crois, l'avenir doit servir dans une autre occasion, la famille impériale répondra par un plan bien entendu, sans influence d'aucun usage exemptant, pour l'avancement de ses vues, c'est-à-dire datée de retour de revenir gouverner la France et d'y résider. Elle [illegible] maintenir long-temps cet état de choses absolu, qui est si préjudiciable au pays. Tant qu'on [illegible] du Roi, il y aura des [illegible] pour le renverser, et des aventuriers disposés à tourner leurs armes contre leur pays. Car, après tout, après l'inévitable évanouissement de l'enthousiasme qui [illegible] d'une nouvelle idole publique, Lafayette, ou Joseph, ou Philippe [illegible] vite [illegible].

[illegible] présent [illegible].

La fête du roi, [illegible], s'est passée fort tranquillement — [illegible] se réjouit, et je crois que [illegible] (sur la liste), ainsi qu'il est d'usage dans de semblables occasions, il s'est fait des ouverts gratis (*et surtout au majesté Harpe* [illegible] prend tout, mais ne donne rien: *Sur le bête!*) beaucoup de personnes ont blâmé ce changement, parce que le peuple est [illegible] de recevoir une ou deux fois [illegible] dans les loges du Grand-Opéra, &c., &c. Mais je pense qu'on lui fera cette faveur en juillet.

L'anniversaire de la mort de Napoléon, le 5 mai, n'a été marqué par aucune de ces scènes de trouble qui ont eu lieu les années précédentes. Un grand nombre de couronnes d'*immortelles*, &c., ont été déposées au pied de la colonne de la place *Vendôme* — la police ne s'y est nullement opposée; mais jour suivant, les guirlandes et les fleurs étaient toutes enlevées, excepté les quatre qui avaient été placées avec soin autour du cou des aigles qui ornent les angles de la base.

La *grippe* est à Paris, mais elle n'est pas aussi répandue que l'*influenza* à Londres.

Le Républicain de Plattsburg contient ce paragraphe remarquable:

Les émigrants qui arrivent à Québec cette année, sont généralement des hommes qui ont du bien et de la fortune. Nous sommes partis de Québec samedi dernier, sur le bateau-à-vapeur le *St. Laurent*, avec 400 passagers anglais, écossais et irlandais. La plupart d'entr'eux sont des fermiers, et ils ont l'intention d'acheter des fermes dans l'Illinois. — Le même jour, le *Voyageur-Canadien* est parti de Québec pour Montréal avec 700 passagers à son bord, et l'*Aigle-Canadien* aussi, avec un grand nombre. Environ 1500 sont arrivés à Montréal dimanche dernier.

Une lettre de Baya du 6 mai, dit que la paix de cette ville a été troublée par une tentative de la garnison et des prisonniers du *fort de Mar*, pour établir le fédéralisme, dont on parle depuis si long-temps. Le résultat de cette affaire a été le triomphe complet du gouvernement et la soumission des rebelles. Le nombre d'hommes qu'il y avait dans le fort, y compris les prisonniers, était de 110; le drapeau fédéral (bleu, blanc et bleu) fut arboré par eux le 27 avril, et ils commencèrent aussitôt à tirer sur l'arsenal et le palais. Les troupes du gouvernement commencèrent l'attaque le 17, de trois points différents, étant placées sur le rivage et sur une corvette mouillée dans la baie; cette attaque dura jusqu'au 30, ou les insurgés furent forcés de se rendre; et aux dernières dates, ils étaient détenus dans le vaisseau-prison qui était dans la baie. Ce qui excitait le plus de crainte, ce sont 3000 barils de poudre qu'il y avait dans le fort, et auxquels un nègre prisonnier tenta de mettre le feu. Mais la tranquillité est maintenant rétablie dans cette ville; par les mesures qu'il a prises pour réduire les rebelles le gouvernement a gagné la confiance de tout le monde, et la sécurité de chacun ramène la transaction des affaires.

(*Communiqué.*)

MONSIEUR L'EDITEUR,

J'ai lu avec plaisir que, d'après votre témoignage et celui d'un grand nombre de vos confrères, le fléau destructeur qui a exercé sur nous tant et de si cruels ravages, avait presque enfin cessé de sévir à la Nouvelle-Orléans. Notre état si horriblement maltraité, a éprouvé une secousse dont il se relèvera difficilement, mais il s'en relèvera bien plus difficilement encore si, maintenant que nous avons un peu de répit nous ne commençons pas à nous occuper sérieusement de nos intérêts politiques, et à choisir parmi les candidats à la place de gouverneur celui qui, aux yeux de la population éclairée, paraît le plus propre à nous faire oublier nos pertes. L'homme de notre choix et celui de toutes les personnes bien pensantes, est celui-là même que vous proclamez à la tête de vos colonnes, c'est-à-dire M. DAWSON. Cependant M. D. Prieur semble bien disposé à lui disputer sérieusement le terrain, car pendant le choléra, des affidés de ce dernier ont battu nos paroisses supérieures, se sont enfoncés jusque dans nos plus petits bayous, et ont profité de ce moment de troubles pour procurer des votes à leur patron. Je suis obligé d'avouer qu'ils ont quelquefois réussi, et que si je dois m'en rapporter à ce que j'entends dire autour de moi, ils ont fait une abondante récolte de promesses. Leur démarche nous indique suffisamment ce que nous avons à faire; et pour peu que nous nous mêlions aussi de notre œuvre, nous sommes assurés de faire triompher notre parti. Personne n'a répondu à un bel article lancé contre lui par la presse de St. Francisville le 4 mai dernier. Mais aussi peut-être que M. D. Prieur a des moyens de succès que nous ne connaissons pas. Quoiqu'il en soit de ses espérances et de sa sécurité, on pourrait peut-être bien faire quelque chose de plus mal, que de commencer par les écrits ordinaires, à prouver aux Louisianais que DAWSON est l'homme qu'il leur faut; que leur prospérité est attachée à son administration, et que M. D. Prieur en sera pour ses frais d'intrigue.

Votre très-humble serviteur,

Un habitant de La Fourche.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 16 mai.

Les bruits qui ont circulé depuis deux jours sur la rupture des négociations entre Ibrahim Pacha et la Porte sont aujourd'hui confirmés par la *Gazette d'Augsbourg*, qui contient l'article suivant:

CONSTANTINOPLE, 23 avril.

Je m'empresse de vous informer que les négociations avec Ibrahim sont rompues et que nous nous attendons au renouvellement des hostilités. Ibrahim a reçu ordre de son père de ne pas quitter le district d'Adana jusqu'à ce que le sultan lui en ait fait cession. Mais le sultan ne veut pas entendre parler de cette cession et il a déclaré qu'il rétractait toutes ses concessions antérieures. Ainsi le sultan considère comme nulles toutes les propositions qui ont été faites: maintenant qu'une armée russe est arrivée pour le protéger, il a pleine confiance dans la Russie, et l'amiral Roussin a été grossièrement trompé. La Porte ne traitait que pour gagner du temps. Il paraît que ceci n'a pas été senti au quartier-général à Koniah, ni par l'ambassade française. Ils se repentiront maintenant de leur défaut de pénétration sur les vraies intentions de la Porte ottomane, car Ibrahim n'osera pas attaquer les Russes, et la perte du temps lui rendra difficile de prolonger la campagne. Le corps principal de l'armée russe arrivera à Constantinople le 15 mai et se mettra de suite sur l'offensive. L'accord le plus parfait règne entre les troupes russes et les autorités turques. Les troupes russes, au camp près de Scutari, s'élèvent jusqu'à ce jour à 14,700 et demain 400 bombardiers turcs se joindront à eux. Les officiers russes ont été envoyés aux Dardanelles pour mettre le fort en état de défense. Il paraît donc que la guerre va recommencer sérieusement. La plus grande tranquillité règne dans la capitale et certainement la présence des Russes y contribue.

On voit par cet article que les affaires d'Orient n'ont jamais été si loin qu'actuellement d'une conclusion pacifique, bien que le gouvernement français se soit laissé bercer par les nouvelles favorables qu'il avait reçues dernièrement; et qu'il ait négligé de prendre les mesures que la nouvelle situation des choses rendait nécessaire. Cependant un grand nombre de batimens français doivent actuellement se trouver réunis dans les mers de l'Est, et une flotte anglaise est sur le point de s'y transporter. Par la [illegible] que les négociations de la France ont prises à Constantinople, il est difficile de se former une opinion sur le parti qu'elle prendra dans les différends entre les Egyptiens et les Russes, mais la marche suivie jusqu'ici par le ministère français ferait croire qu'elle restera neutre, et c'est là qu'aboutiront ses fanfaronnades sur la fermeté de ses mesures.

L'Estafette du Hâvre (journal ministériel) observe, au sujet de cette nouvelle, que son authenticité lui paraît plus que suspecte; que ce n'est pas la première fois que la *Gazette d'Augsbourg* a été trompée et que d'ailleurs dans le cas actuel il y a plus d'une circonstance qui la rend improbable; que le navire la *Flèche*, arrivé à Toulon d'Alexandrie, d'où il était parti le 11 mai, apportait la nouvelle officielle de la conclusion de la paix, et que quoique le gouvernement n'ait pas encore donné de publicité à cette nouvelle, ce n'est probablement que parce qu'il n'a eu le temps que d'en recevoir la nouvelle télégraphique. Le même journal finit par dire qu'il n'ajoute aucune foi à l'article de la *Gazette d'Augsbourg*.

HOLLANDE.

LA HAYE, 10 mai.

Si nous en croyons les préparatifs de guerre qui se font dans les ports sur les frontières, et le mouvement extraordinaire qui a lieu au ministère de la guerre, le commencement des hostilités doit être prochain. On a reçu hier la nouvelle que six bagarres montées en guerre et chargées de munitions étaient parties de Flessingues pour débarquer leurs chargemens dans quelques-uns de nos ports. Le roi en personne doit passer une grande revue vers le milieu du mois. Sa majesté sera accompagnée du prince d'Orange et du ministre de la guerre. Toutes nos lignes de frontière seront visitées, et des ordres du jour seront lus à chaque détachement. Hier un courrier extraordinaire est arrivé de Berlin, avec des dépêches de haute importance. Un conseil des ministres a été tenu, et deux courriers extraordinaires ont été expédiés à 6 heures du soir, un à Vienne et l'autre à St. Pétersbourg.

L'intimité entre le roi Guillaume et le roi de Prusse se resserre chaque jour davantage, et si on en croyait [illegible] invasion de la Belgique par les troupes [illegible] à des résultats graves et importants [illegible] cabinet français, préviendra [illegible] la force des puissances du nord y accéderait à [illegible] avant de prendre une résolution qui conduirait [illegible] éruption générale parmi les différents cabinets [illegible].

PORTUGAL.

Nous apprenons par des lettres de Lisbonne [illegible] de Miguel diminue chaque jour par les désertions. L'escadre destinée pour Porto est toujours à Lisbonne ne pouvant partir faute de marins, quoiqu'on cherche de toutes les manières à s'en procurer. Nous ne recevons aucune nouvelle de l'armée et on nous tient dans une réserve continuelle au sujet de la politique. Les arrestations sont continuelles, et il y a maintenant plus de 15,000 prisonniers d'état, enfermés dans les prisons [illegible].

[illegible] de pauvres malheureux périssent chaque jour de faim et de misère.

ESPAGNE.

Une lettre du 6 mai, de Tarragone, parle d'une insurrection parmi les gens de la campagne, aux environs de Reuss, à trois lieues de cette ville, et qui aurait eu lieu à l'instigation des moines. Plusieurs villages se sont réunis et ont pris les armes. Leur drapeau porte l'inscription "Vive Charles V; mort à la Reine" les villages d'Allorge et de Pevoleda se sont distingués par leurs excès.

Extrait d'une lettre du 3 mai de Madrid:

"Le nouvel ordre de succession est menacé d'une vive résistance de la part des carlistes, et cette opposition ne se bornera pas aux murmures d'un parti, mais se fera entendre par la voix d'un prince du sang et de sept archevêques et évêques, qui protesteront contre la nouvelle loi fondamentale. Néanmoins, on continue les préparatifs de la réunion projetée pour la prestation de serment et la reconnaissance de ce principe. Nous sommes cependant peut-être à la veille d'un événement qui suspendrait cette mesure; on prétend que la reine est enceinte. Cette nouvelle ennuie considérablement les carlistes, et pour s'en consoler, ils élèvent des doutes à ce sujet. Il est probable que don Carlos et sa famille différeront, en conséquence, leur voyage de Rome. Beaucoup de personnes attachées à la maison du prince et qu'on a laissées à Madrid s'attendent à ce que le voyage d'Italie sera contremandé.

ALLEMAGNE.

La *Gazette* de Necker dit, d'après les dernières lettres de Munich et Stuttgard que les gouvernemens de Bavière et Wirtemberg ont décidé de ne pas ratifier le traité commerce avec la Prusse.

Une lettre de Reggio du 1er. courant, rapporte qu'un camp de 18,000 Autrichiens et Hongrois, va être formé entre Modène et Reggio et que les magasins à blé et à foin sont déjà terminés.

L'influenza et la petite vérole règnent à Berlin. Les mêmes fléaux ont éclaté en Silésie et en Poméranie avec une violence extrême.

RUSSIE.

ST. PETERSBOURG, 1er. mai.

Il a été publié un manifeste impérial, relatif au recrutement de l'armée, par lequel il est ordonné que la levée des recrues dans les gouvernements de Volhynie, de Wilna, de Grodno et du district de Bialystock, qui avait été retardée par un ukase du 23 février 1831, soit effectuée maintenant. Dans les gouvernements de Kiew, de Podolie, de Volhynie, de Minsk, de Wilna, de Grodno, et le district de Bialystock, il doit être fait une nouvelle levée de quatre hommes sur mille, qui sera comptée dans la prochaine conscription générale de l'empire. Le recrutement commencera au 15 mai, et finira au 15 juillet.

ODESSA, 19 avril.

Hier matin, l'escadre du contre-amiral Stagewski, sur laquelle il y a un détachement de troupes, est partie avec quelques autres navires marchands pour Constantinople. Le commandant en chef de la 26e. division d'infanterie, lieutenant-général Otroschtschenko, s'est embarqué sur le vaisseau amiral le *Paris*.

FRANCE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Extrait d'une lettre adressée au rédacteur de l'*Abeille*.

BORDEAUX, 20 avril.

Notre système politique se traîne. Il lui manque un ton décisif; ensorte qu'on ne sait trop quelle est sa véritable couleur. On voit bien qu'il cherche à se consolider, il est même possible qu'il y parvienne, mais ce sera après bien des sacrifices. Les partis se bravent, et trop souvent on aperçoit ou sa faiblesse ou ce que beaucoup d'autres appellent excès de générosité. Les carlistes ont perdu leur point de mire. Leur héroïne leur a joué un tour abominable; poussée par le démon utérin, elle a oublié sa dignité royale, là où tant d'autres n'oublient que leur honneur; et les cris de toute espèce, de tous les tons ont retenti dans toute la France, dans toute l'Europe et par suite, les plaintes, les apostrophes, les défis, les duels, que sais-je! Vraiment, c'est trop de bruit pour si peu de chose. On attend avec anxiété le dénouement de ce drame et je ne sais pas trop si on y croira. Le nombre des incrédules est encore fort grand, et soit par système, soit par entêtement ou par aveuglement, on soutient avec cette assurance que donne la plus ferme conviction, que la chasteté royale n'a point failli, qu'elle est encore dans toute sa pureté, que le temps apprendra cette épouvantable énigme dont le mot est, *dit-on-ils*, dans les cartons du ministère! Quelle sensation a fait cette nouvelle dans votre pays? Ici et ailleurs, tout est en émoi.

Nos diplomates s'occupent maintenant des affaires d'Orient. Voilà un pacha d'Égypte qui marche à la tête d'une armée formidable et menace l'empire ottoman. Les monarchies d'Europe qui veulent, dans leur intérêt, conserver le despotisme turc, prennent parti pour le cabinet de Constantinople, mais s'opposent à ce que l'aigle de la Russie n'y pose ses griffes; et cependant cette puissance est l'alliée naturelle du grand-seigneur, et voilà pourquoi ses flottes sont en observation dans le Bosphore. A cette occasion, la France, l'Angleterre, l'Autriche s'épuisent en représentations, mais le bon Nicolas fait la sourde oreille et, fier des dispositions du traité d'Andrinople, il fait promener son pavillon sur la mer Noire. Comment ce conflit d'intérêts se terminera-t-il? C'est ce qu'on ne peut prévoir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la guerre, dont toutes les puissances ont une peur horrible, ne troublera pas la bénévole tranquillité des rois nos amis. La diplomatie avec toute son astucieuse supercherie, essaiera encore, comme elle le fait toujours dans la question hollando-belge, de faire bon nombre de protocoles, pour amuser les parties et gagner du temps; tandis que les trésors s'épuisent et que les fortunes publiques sont compromises.

C'est bien d'un autre! Voici qu'en Allemagne le parti libéral est aux abois. Le duc de Wirtemberg vient de dissoudre ses états, de la plus mauvaise humeur du monde. Il paraît que les députés attachés à l'affranchissement des doctrines constitutionnelles, se sont montrés trop hostiles aux actes d'affreuse mémoire de la diète de Francfort. Il paraît même que cet exemple donné si gracieusement par ce bon duc, a rendu du courage aux autres petits souverains allemands, qui déjà rêvent un système d'opposition. On parle dans nos feuilles de la suspension des constitutions dans les états germaniques qui en avaient reçu, à *condition*, sans doute, mais en même temps le peuple se montre peu facile à se laisser ravir ses droits et la garantie de sa liberté. Quand donc ces incorrigibles seigneurs comprendront-ils que, pour régner aujourd'hui, il faut qu'ils marchent avec les idées du siècle? Comment donc faut-il leur apprendre que, hors du cercle de la civilisation actuelle, il n'y a pas de puissance possible? Ces bonnes gens sont frappés de cécité et d'ignorance, et ne reviendront à la lumière que lorsque le peuple aura définitivement brisé ses chaînes.

L'Italie est toujours agitée. Le gouvernement du pape plaît aux uns et déplaît aux autres. Il y a là un système de déception qui endort les uns et trompe les autres. C'est au nom de Dieu que le bon père des chrétiens incarcère, brûle, massacre ces pauvres Italiens qui baisent bien humblement la main qui les frappe.

L'Espagne, pendant la maladie que vient de faire le roi, paraissait devoir prendre une couleur plus rassurante, sous la direction de la reine Christine. Quelques actes de cette princesse, non-seulement [illegible] les hommes de bien, mais accablaient de toute leur puissance le parti apostolique. Déjà les moines et leurs affidés criaient que la *religion était perdue!* C'est, comme vous savez, le mot d'alarme convenu;— que Christine et ses partisans minaient les fondemens du trône et qu'il fallait faire de la rébellion. Ce qui a eu lieu. Le roi, qui d'abord avait approuvé tout ce qu'avait fait la reine, hésita, et a à peu près détruit tout ce qui peut déplaire à un parti qui finira par le déborder. Il change fréquemment ses ministres, ce qui prouve son irrésolution et peut-être les craintes dont il est agité, grâce à sa faiblesse et à son inertie. Ce pays est perdu pour longtemps. Il ne faudrait rien moins, pour le laisser respirer, que la destruction complète de la puissance monacale; mais comment y parvenir avec un peuple aussi ignorant et aussi superstitieux!

Le Portugal est encore pire. Miguel y fait toujours des menaces, et don Pedro est confiné dans Opporto sans agir. On parle cependant, quoiqu'assez vaguement, d'une affaire qui aurait eu lieu et qui serait décisive pour l'armée libératrice, comme on l'appelle. Je vous avoue que j'estime peu les Portugais. C'est encore une nation énervée. Ce qui le prouve, c'est son inaction. Je pensais qu'à la première nouvelle de l'invasion de don Pedro, toute la population se serait réunie à lui et qu'elle en aurait fini avec le Néron lusitanien. Point du tout; celui qui vient la délivrer des fureurs de ce monstre, est livré à lui-même, et il paraît même qu'il n'a pas été toujours dans une brillante position. L'ignorance la plus opaque, et la superstition la plus déplorable sont deux bas[illegible] que les derniers efforts du despotisme opposent aux lumières de la raison!

J'ai lu dans un journal qu'on vient de former à Paris, qu'un comité doit s'occuper de l'affranchissement des juifs dans toutes les parties du monde. Parmi les noms célèbres qui figurent dans cette commission on remarque plusieurs notabilités littéraires, telles que Cooper, &c. Cette entreprise [illegible]. Il est affreux de penser qu'il y a encore, en Allemagne, des villes où règne cette ligne de démarcation qui [illegible] juifs au rang des bêtes de somme, où ils sont exclus de l'intérieur des villes, où ils sont bornés aux simples professions mécaniques, où ils vivent séparés de la société, où ils sont obligés de se faire [illegible] pour leur [illegible] privilège [illegible] par la loi à tout autre [illegible] faisait-on de plus inique et de plus révoltant aux 13e. et 14e. siècles! Je [illegible] sera le résultat d'une entreprise si philosophique, mais je sais bien tous les obstacles que ce comité aura à vaincre. Témoin ce qui vient de se passer à la chambre des communes de l'Angleterre, où une proposition [illegible] relative à cette grande question [illegible] faut [illegible] donc que cette constitution anglaise [illegible] que de choses à faire pour atteindre le but. Je [illegible] porté à croire que la génération qui s'élève ne sera pas même assez purgée des préjugés qui arrêtent encore l'élan de la philosophie, pour opérer le bien qui reste à faire et pour donner au monde des institutions que réclame à grands cris l'état progressif de l'esprit des classes intermédiaires.

Voilà de la politique, n'est-ce pas! Je pense que tout ce qui je vous en dis pourra vous intéresser. Bonjour, mon bien bon ami.

VOYAGES.

Le fleuve Colombia.—Aventures du capitaine Ross Cox au milieu de plusieurs tribus indiennes inconnues.

[*Suite*]

Au bout de quatorze jours passés aussi péniblement, je rencontrai un parti d'Indiens dont j'eus beaucoup à me louer. Je demeurai ensuite pendant tout l'hiver auprès d'une peuplade appelée Têtes Plates, qui m'ont fourni diverses particularités curieuses à observer.

Une troupe nombreuse de guerriers de la nation des Têtes-Plates campaient auprès du fort; ils revenaient du pays des bisons, après avoir vengé leur défaite de l'année précédente par une victoire signalée sur leurs ennemis les Pieds-Noirs, et fait plusieurs prisonniers, hommes et femmes. Ayant appris qu'un des captifs Pieds-Noirs devait être mis à mort, je me rendis au camp des Têtes-Plates pour assister à un spectacle qui devait me fournir de curieuses notions sur une partie des mœurs et des coutumes des naturels. Le malheureux était attaché à un arbre: les bourreaux, après avoir chauffé un vieux canon de fusil jusqu'à ce qu'il fut rouge, s'en servirent pour lui brûler successivement les jambes, les cuisses, le cou, les joues et le ventre; ils lui coupèrent ensuite les chairs autour des ongles qu'on arracha, et par des incisions séparèrent les doigts des mains, jointure par jointure. Pendant cette affreuse exécution l'homme rouge ne fit pas le moindre mouvement, ne manifesta pas la moindre émotion; au lieu de demander merci, de pousser quelques gémissemens, il cherchait à exciter l'ingénieuse barbarie des vainqueurs par les injures et les reproches les plus outrageans; notre interprète nous les traduisit en partie.

"Mon cœur est fort, vous ne me causez aucune douleur; vous ne pouvez me faire de mal; vous ne savez comment vous y prendre pour torturer votre victime. Essayez donc encore: je n'ai pas ressenti la plus légère souffrance. Nous savons mieux tourmenter les vôtres, car nous les faisons crier comme des enfans; vous êtes des lâches, vous avez des cœurs faibles, et vous tremblez lorsqu'il faut combattre!" S'adressant ensuite particulièrement à un de ses vainqueurs, il dit: "c'est par ma flèche que tu as perdu ton œil!" A peine avait-il prononcé ce peu de mots que le Tête-Plate se précipita sur lui, et avec son couteau il détacha en un instant un de ses yeux et lui fendit le nez en deux. Mais le Pied-Noir n'en continua pas moins ses provocations, et lançant, avec l'œil qui lui restait un regard sinistre sur son ennemi, il ajouta: "J'ai tué ton frère, j'ai *scalpé* ton vieux père." Le guerrier auquel il s'adressait, quittant de nouveau sa place, le *scalpa* sur le-champ à son tour, et il allait lui plonger son couteau dans le cœur, lorsqu'à la voix du chef il s'ar êta.

Le crâne à nu, l'œil ensanglanté, le nez mutilé, l'intrépide Pied Noir offrait un spectacle hideux; et cependant dans cet horrible état il ne cessait ses propos irritans." C'est moi, dit-il au chef, c'est moi qui dernièrement ai fait ta femme prisonnière; nous lui avons arraché les yeux, nous lui avons arraché la langue, nous l'avons traitée comme un chien; quarante de vos jeunes guerriers...." Au nom de sa femme le chef devint furieux, et saisissant son fusil, il mit fin aux outrages et aux horribles souffrances du malheureux patient, qui ne put achever sa phrase commencée. Toutes ces cruautés furent encore surpassées par celles qu'on exerça sur les pauvres prisonnières, et j'ai peine à le dire, les femmes montrèrent encore plus de barbarie que les hommes. J'assistai seulement au supplice d'une jeune Indienne, et les détails en sont si effroyables que ma plume se refuse à les décrire. Nous voulûmes faire quelques représentations contre ces coutumes atroces; on nous répondit froidement que les Pieds-Noirs en agissaient également ainsi, et que c'était un usage constant parmi les guerriers-rouges et qu'ils ne changeraient jamais les plaisirs de la vengeance contre la sensibilité niaise et efféminée des hommes blancs.

Tandis que l'orgueil, la politique, l'ambition et trop rarement des intérêts réels et des causes légitimes font couler le sang chrétien dans l'ancien monde, la principale source de guerre parmi les naturels est la chasse aux bisons. A l'est des montagnes sont des plaines fréquentées pendant l'été et l'automne par des millions de ces animaux. Des peuplades rivales se rendent dans ces plaines pour atteindre une proie qui doit subvenir à leur nourriture dans la saison rigoureuse; souvent elles se rencontrent, et il s'engage alors entre elles des combats sanglans. Les Pieds-Noirs prétendent avoir la jouissance exclusive de toute la partie du pays qui est située au pied des montagnes, et où les bisons se trouvent en plus grande quantité. D'après cette prétention ils ne veulent pas permettre aux Têtes-Plates d'y poursuivre ces animaux, et ils s'y opposent constamment comme à une violation de territoire. Ces derniers, au contraire, affirment que leurs pères ont toujours réclamé et exercé le droit de chasser sur ces *terres contestées*, et proclament hautement que tant qu'un de leurs guerriers sera vivant, ils maintiendront ce droit de toutes leurs forces. Le résultat de cette lutte continuelle est funeste aux deux nations, et surtout aux Têtes-Plates, qui sont plus faibles en nombre.

[*La suite au numéro prochain.*]

Commercial.

Marché du Hâvre, du 8 au 15 mai.

COTON.—Les affaires durant la semaine dernière ont été faites d'une manière limitée, mais comme les détenteurs n'ont point montré de disposition à livrer sur le marché, les prix ont été bien soutenus dans toutes les descriptions. Les ventes se sont élevées à 3136 balles, parmi lesquelles 1539 Louisiane de 96 à 122½; 1453 Upland, Mobile, Alabama et Tennessee de 92 à 100; et 144 Pernambuco de 127 à 140 à l'acquitté.

Ventes du 16.—91 balles Louisiane de 96 à 105; 162 Mobile 94 à 100; 492 Géorgie 96 à 102.

Le 16, Environ 900 balles Louisiane ont été achetées le soir, par spéculation, de 103 à 115f.

NÉCROLOGE.

Le 4 juillet, est mort dans sa 61me. année l'hon. PIERRE DORMENON, juge de la paroisse de la Pointe-Coupée. La perte de ce magistrat éclairé, intègre, jaloux de ses devoirs, et recommandable sous tous les rapports, a répandu le deuil dans tous les cœurs.

Ses qualités inappréciables comme homme public et comme homme privé, et un exercice irréprochable de plus de 25 années, lui avaient acquis l'estime et l'attachement de tous les habitans. Sa perte leur laisse des regrets aussi vifs qu'ils sont durables.

Ce n'est pas sans anxiété que les habitans de la Pointe-Coupée, attendent la nomination d'un successeur de ce juge distingué. Ils se reposent toutefois avec confiance sur la sollicitude de son excellence le gouverneur pour faire un choix digne du pays et remplacer le magistrat dont ils déplorent la perte.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

☞ Pour la liste maritime voyez la partie anglaise.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre pour ce port, navire Bolivar, devant partir le 31 mai.

Le navire Concordia est parti du Hâvre pour ce port le 16 mai.

Le navire Crescent, parti d'ici pour le Hâvre, a été rencontré le 11 juin, lat. 63, long. 54.

Le brick Pioneer, dito, le 22 mai, lat. 47, long. 23.

GARDES D'ORLÉANS.

LES membres qui composent les compagnies des Gardes d'Orléans sont prévenus de se réunir samedi prochain, à 7 heures et demie du soir, à la galerie de la mairie, pour procéder à l'élection des différents sous-officiers en remplacement des démissionnaires.

Par ordre du capitaine,

10 juillet G. CREZAT, secrétaire.

LE DOCT. THOMAS partant dans les premiers jours d'octobre prochain, pour un voyage de quelques mois, prie les personnes à qui il doit de lui présenter leurs comptes pour être soldées; et celles qui lui doivent, de vouloir bien payer, soit entre ses mains, soit entre celles de M. Balix, son chargé de recouvremens.

Il offre à louer la maison qu'il occupe, encoignure Royale et d'Orléans, jusqu'à la fin de mars 1834, engageant ceux qui en auraient envie à venir la visiter, afin de s'assurer par eux mêmes combien elle est agréable à tous égards; il vendra à l'amiable l'ameublement de la dite maison et plusieurs autres objets, tels que Livres, quelques Instrumens de Chirurgie, &c. &c., jusqu'au 1er. août, où il fera un encan du reste, par l'intermédiaire de MM. Tricou & Canonge. 10 juil—1à

LES créanciers de la succession de feu John Gourjon, sont invités à présenter une note de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées à l'exécuteur testamentaire, soussigné. Les personnes qui doivent à sa succession sont également invitées à se présenter pour payer ce qu'elles doivent. A. ODUHIGG,

10 juil—3 encoignure Levée et St. Louis.

DOUBLONS, espagnols, mexicains et colombiens, à vendre par

10 juillet VICTOR DE LA COVA & FRERE.

IL sera vendu samedi, 20 courant, un cheval alezan doré, ayant la moitié de la crinière rasée, qui a été déposé chez moi par une personne du nom de James Harbeson; ceux qui peuvent avoir des réclamations à faire sur ce cheval sont priés de les présenter chez Bellot & Co, encoignure des rues d'Enghien et Levée, faubourg Marigny, et de payer les frais et dépenses du cheval. 10 juil—4

EN débarquement du navire le Hiram, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, No. 144.—Vin rouge en barriques St. Emilion et Médoc, des années 1825 et 1827; vieille eau-de-vie de Cognac et ordinaire, par pipes et demi-pipes; le tout ayant droit au drawback. Aussi, d'importation antérieure, vins en barriques et en caisses des crûs ci-dessus mentionnés, blanc et rouge en caisses. P. LAFAYE.

10 juillet

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur neuf, fin marcheur LANCASTER, capt. Hinkle, partira aujourd'hui. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

10 juil TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No.

POUR TAMPICO.

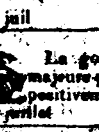

La goëlette ELIZA-THOMAS, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira positivement samedi prochain.

10 juillet DUPART & BARON.

POUR LA HAVANE,

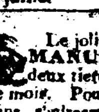

Le joli brick espagnol, avantageusement connu, MANUELITA, capitaine F. Vinent, ayant les deux tiers de son chargement à bord, partira le 12 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à COURVAL, ACEBO & Co,

10 juillet rue de la Levée, No. 6

POUR LIVERPOOL.

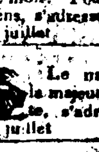

Le navire ESSEX, capit. Vaugham, ayant la majeure partie de son fret engagée. Pour le reste, s'adresser à bord, ou à

10 juillet BENJ. BOOTH & Co.

PARA LA HABANA.

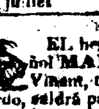

EL hermoso y muy acreditado bergantin español MANUELITA, su capitan Dn. Francisco Vinent, tiene las dos terceras partes de su cargo a bordo, saldrá para el expresado puerto al 12 del corriente. Por flete ó passage, teniendo hermosas comodidas, se dirigiran á los Sres. COURVAL, ACEBO Y Ca,

10 juil calle de la Levée, No. 6.

POUR MATANZAS.

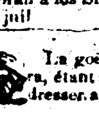

La goëlette espagnole OSCAR, capitaine Mora, étant sur son départ prendra des passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à

J. & J. DARRAMON,

5 juillet rue de Chartres, No. 23.

1000 BARRIQUES VIN de Marseille, à $15, pour clore une facture: s'adresser à

10 juil J. MAGER.

700 balles FOIN de première qualité, de Portsmouth, en débarquement du navire Sarah-Parker, à vendre par

10 juillet LINCOLN & GREEN.

TOILE A DRAPS du pays 4-4, do. Russie, serges espagnols, ayant droit au drawback; quelques balles de cotonnade et cotons écrus; robes blanches en caisse, à vendre par

10 juillet LINCOLN & GREEN.

VINS DE MALAGA sec et doux, en barriques et barils indiens, d'importation récente, vin blanc de San Lucar, en barrique, ayant droit au drawback; vin de Catalogne en pipes, quarts et barils indiens; Madère de Cette en quarts, à vendre par

10 juil LINCOLN & GREEN.

EN débarquement du navire le Hiram, capitaine Cruche, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés.
40 barriques de Vin rouge vieux Médoc;
18 demi barriques de Vin blanc, vieux Médoc;
40 demi-barriques de vinaigre blanc, 1ère. qualité;
105 caisses de vin rouge, de 12 bouteilles St. Estèphe-Médoc.

10 juil J. B. & F. LABATUT.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1833—No. 6979—*Patrick Rider contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, le samedi 20 du présent mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.

10 juillet—5 ARMAND PITOT, greffier.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

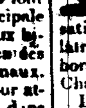

Est parti marron le 5 du courant, le mulâtre nommé MOSES, âgé d'environ 20 ans, parlant qu'anglais, taille d'apeuprès 5 pieds 10 à 11 pouces, mince de corps, figure allongée, teint brun. Il était vêtu lors de son départ, d'une chemise de coton blanc, veste et pantalon de satinet bleu et d'un vieux chapeau de paille. Le dit mulâtre ou griffe, est arrivé dans cette ville le 4 de ce mois, à bord de la goëlette Pacific, cap. G. W. Asbey, venant de Charleston.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état, ou le conduira chez les soussignés.

10 juillet—3,1pe J. B. PLAUCHE & CO.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST partie marronne de chez le soussigné, le 16 du mois dernier, une mulâtresse américaine nommée MARTHE ou MARTHA, âgée d'environ 18 à 19 ans, taille d'environ 5 pieds américain, figure ronde, ayant plusieurs fortes égratignures à la figure et plusieurs marques au cou. Elle vendait ordinairement des gateaux.

Une récompense de 6 piastres sera donnée à celui qui la conduira à une des geôles de cet état, ou la ramènera à son maître. Cette esclave appartenait à la succession François Paul Borée.

EDOUARD RAIBOULE,

12 Juil rue Constance, faubg. Annonciation.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

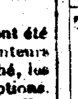

SE sont absentés de l'habitation du soussigné, les nègres ci-après nommés:

Dimanche, 7 du courant, dans l'après-dîné, le nègre américain CORNELIUS, se faisant appeler souvent *Nélius*, âgé d'environ 26 à 27 ans, taille d'environ 5 pieds 2 pouces, court mais robuste et bien constitué, ayant de grands yeux un peu saillants, nez gros, peu de barbe; il a la voix un peu roque, le regard un peu sournois. Il était vêtu, lors de son départ, d'un varreuse et d'un pantalon de toile blanche, et avait une casquette brune.

Le même jour, le nègre américain ISAAC, âgé d'environ 30 ans, taille d'environ 5 pieds 10 pouces, très-grand et fortement constitué, jolie figure et ayant parfois la démarche nonchalante; il a les doigts de la main droite estropiés, les tendons des doigts étant tellement raccourcis qu'il ne peut ouvrir la main qu'à demi. Il était vêtu d'un habit de drap noir et d'un pantalon blanc. Ces deux nègres ayant disparu ensemble, il est à présumer qu'ils ne se quitteront pas et chercheront à gagner les hauts dans quelque embarcation ou à pied. On croit qu'ils sont munis d'autres vêtemens.

Vers le 15 du mois de mars passé, le nègre congo JIM, ou JOHNSON, âgé d'environ 35 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces; il est borgne de l'œil droit, autant qu'on peut s'en rappeler; il a un gros nez camard, la barbe forte. Il était vêtu d'une levite couleur gris-foncé, ayant le colet droit et boutonnée jusqu'au col comme une levite militaire. Il avait un bonnet de laine avec une bordure à carreaux rouges, et il a emporté avec lui un chapeau et du linge.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des trois nègres, ou dix piastres pour chacun d'eux.

Les capitaines de navires, bâteaux-à-vapeur et autres embarcations, sont priés de ne pas donner asyle aux dits esclaves à leur bord, sous les peines portées par la loi.

10 juillet—8 CHS. CAFFIN.

Starky Spackman *vs.* Peter Daniels.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, lundi 22 juillet, à 5 heures, sur les lieux, rue des Orangers, faubourg Annonciation, une quantité de planches et de bois, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 juillet L. DAUNOY, Marshal

Ml. Audry vs. Patrick Morar.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 23 juillet, à 5 heures, au Principal, un lot d'outils de forgeron, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,

10 juillet Marshal

COUR DES PREUVES—Attendu que Carrière & Bordenat ont présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Etienne Lacoste, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joachin Viosca a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux héritiers absens de feu Francisco Casanova, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Jos. Monrose, h. c. l., et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par François Auguste, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour,

10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que F. H. Petitpain a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Jacques Michel, décédé ab intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

10 juil FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que John H. Holland a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Johnson, décédé ab intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

10 juil FELIX TALA, dép. rég. des test.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

IL sera vendu jeudi, [illegible] courant, [illegible] heures de l'après-midi, au magasin de [illegible] Gravier, entre Camp et Magasin par ordre de [illegible] inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 65 balles foin apporté ici et endommagé à bord du navire Franklin, capitaine Chamberlain, de New-York. 10 juil—1

PAR F. DUTILLET.

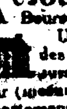

AUJOURD'HUI, 10 juillet, il sera vendu, à la Bourse Hewlett, à une heure précise de l'après-midi, Une maison briquetée entre poteaux, située rue des Marais, entre les rues Ursulines et Bayou, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise). La dite maison est composée de 4 appartemens à feu, galerie, 2 cabinets sur la galerie et d'une cuisine à double cheminée, et 2 cabinets sur la galerie de la dite cuisine.

Conditions—$1600 comptant, et le reste à 6 et 12 mois, de terme en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Le dit terrain est très élevé et l'eau dans les plus fortes pluies n'y a jamais séjourné. 10 juil—1fs

PAR H. J. DOMINGON.

COUR DES PREUVES—*Succession de feu Jean Dayson.*—En vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu lundi, 12 août 1833, à midi, au café de la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, appartenant à cette succession; savoir:

Marie Louise, mulâtresse de 26 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et bon sujet avec son enfant âgé de 2 mois nommé Anolis.

Marie-Henriette, mulâtresse de 25 ans, couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique et bon sujet.

Félicité Agathe, négresse de 32 ans, cuisinière, bon sujet, avec ses trois enfans, *Charles, négrillon de 7 ans* et Eliza, négritte de 5 ans, William Bébé griff de 12 ans, apprentis cigarrier.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

Les actes de vente seront passés devant M. Théod. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

10 juil— 5,3ps.

PAR H. J. DOMINGON.

COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Jean Dousson.*—En vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu, lundi 22 juillet, courant, à 10 heures du matin, dans la maison qu'occupait le défunt, rue Royale, entre celles d'Orléans et Ste. Anne, ses meubles meublans et les marchandises qui composaient son magasin.

Conditions; Les meubles meublans comptant, les marchandises pour toute somme au-dessous de $100 comptant, depuis $100 jusqu'à $200 90 jours, au-dessus de $200 jusqu'à $400, 4 mois et au-dessus de $400, 6 mois de crédit, en billet endossés à satisfaction. 10 juil—6,3ps.

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI, 9 août prochain, à midi, à la Bourse, par ordre de la Cour des Preuves et pour compte de la succession de feu Elizabeth Guet Merlet, il sera vendu, les esclaves suivans:

Fanchine, négresse âgée de 30 ans environ, sujette à les crises, et ses trois enfans, Franc Miette, âgé de 4 ans, Francis de 4 mois, et Ferrand de 12 ans.

Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. 10 juillet

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, le vendredi, 9 août prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de l'hon. Cour de Paroisse, rendu sur la pétition des syndics des créanciers de C. Oger et de C. Oger & Co, pour le compte des dits créanciers, les esclaves suivans: Félix, nègre âgé de 40 ans, charretier et domestique; Sanon, nègre âgé de 24 ans, charretier; Marie Anne, négresse, âgée de 26 ans, avec ses deux enfans, un âgé de 5 ans et Honorine de deux ans.

Conditions. Comptant. 10 juillet

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 12 août courant, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 8 juillet 1833, les esclaves ci-après dépendant de la succession de feu D. F. Randolph.

Lucinda, âgée de 25 ans, bonne domestique de maison, avec sa fille, âgée de 5 ans, et son fils âgé de 3 ans.

Dick, nègre âgé de 22 ans, charretier.

Conditions: Payable le 1er. février, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

10 juillet

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le jeudi 11 juillet courant, à 10 heures du matin, faubourg Lacourse, rue Lacourse, en vente d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 8 juillet 1833, plusieurs chevaux, charrettes et les meubles dépendant de la succession de feu D. F. Randolph, Condition: Comptant. 10 juillet

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu samedi, 13 courant, à 4 heures de l'après-midi, au No. 10, rue de la Levée, près du Chemin-à-Coulisse, entre les rues Marigny et Chemin-à-Coulisse, le fond d'un Café, aussi, 1 billard et tous ses apparaux.

Conditions, à la vente. 10 juillet

PAR J. LEVY & WHITING.

AUJOURD'HUI mercredi, 10 courant, il sera vendu à 4 heures après-midi, vis-à-vis le Bassin, rue du Bassin le fond d'un cabaret, consistant en liqueurs et divers autres articles; aussi, le comptoir avec ses accessoires, &c.

10 juillet

OMNIBUS.—Les personnes qui ont des billets francs pour entrer dans les omnibus de la Nouvelle-Orléans sont priées de les remettre au secrétaire de la compagnie de la presse-à-coton à vapeur de la levée, attendu que le temps pour lequel ils ont été délivrés est expiré. 10 juillet

PAROISSE D'ORLÉANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régistre des Testaments*—Mardi, 13 août 1833, à midi, sera exposé en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Hurtubuise, un mulâtre nommé Mignot, âgé d'environ 24 ans, bon forgeron.

Conditions de la vente—Un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, S. BLOSSMAN, dép. rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez Wm. Christy, not. public, aux frais des acquéreurs. 10 juillet

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. C. Wagner a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatel e à la succession vacante de feu Thadus Bunto, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

10 juil FELIX TALA, Rép. rég.

PAROISSE D'ORLÉANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens*—Lundi, 29 juillet 1833, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal, les effets mobiliers appartenant à la succession de Thos. C. Dawson. Conditions de la vente: Comptant. Par ordre de la cour,

10 juil P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COMPAGNIE DE NAVIGATION,

Nlle.-Orléans, 29 juin 1833.

LA Compagnie ayant complété le chemin ferré qui suit la rive droite du bayou St. Jean, comme on le verra par la lettre ci-jointe du secrétaire d'Etat, a nommé Peter Boyer portier, et l'a autorisé à percevoir les droits de péage qu'elle a droit à demander en vertu de sa charte.

Le droit de péage pour aller et revenir, sera,
Pour un cavalier et son cheval, 12½ cents.
Pour une charrette, chaise, cabriolet, à un ou plusieurs chevaux, 25 "
Pour un carosse, phaéton, ou toute autre voiture à 4 roues, 50 "

JAMES W. MURRAY, secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1833.

Monsieur,—Les commissaires nommés par le gouverneur pour inspecter la route construite par la Compagnie de Navigation, sur la rive du Bayou St. Jean, ayant trouvé qu'elle était conforme aux instructions contenues dans la 13me. section de la charte de la Compagnie, je suis chargé par le gouverneur de vous donner avis qu'ils ont délivré leur certificat à cet effet, et que la Compagnie a le droit d'exiger le péage que lui accorde la dite section.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur,

GEORGE EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

M. JOHN WALSH, Président de la Compagnie de Navigation d'Orléans. 1er juillet—6

AVIS.

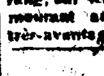

Offert à loyer ou à bail.—La jolie maison avec ses dépendances, cour, &c., contenant de 4 arpents de face au fleuve Mississippi sur 80 de profondeur; la terre et maison ci-dessus décrites est la même où demeurait le juge Harang à l'époque qu'il occupait son office rive droite du dit fleuve, cette belle terre offre de grands avantages tant pour le jardinage, briqueterie, chantier, &c., elle est située à 7 milles de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples informations, s'adresser à M. A. Harang, sur les lieux, ou au juge de la paroisse Jefferson, demeurant au faubourg Livaudais. Les conditions sont très-avantageuses. 1er juillet—12.

MAISON D'EDUCATION.

Rue St. Pierre, No. 144.

M. J. CASSAGNE, encouragé par plusieurs personnes avantageusement connues en cette ville, ouvrira une Maison d'éducation pour les enfans de couleur le 15 juillet courant.

S'étant livré depuis long-temps à l'enseignement et ayant travaillé pendant plus d'une année en qualité de professeur chez M. Jeannin, il [illegible] des personnes qui voudront bien lui confier leurs enfans toutes les garanties qu'elles pourront souhaiter.

Les enfans, dans sa maison, suivront un cours complet d'études sur la *lecture*, l'*écriture*, par les *langues française, anglaise, espagnole et latine*, sur les *mathématiques*, sur l'*histoire ancienne et moderne*, la *géographie*, la *mythologie*. 8 juillet—11

F. FLESCHIEEN, peintre et portraitiste, nouvellement arrivé de France, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il fait des Portraits à l'huile et au dessin, en toutes grandeurs désirables, dont il garantira la ressemblance parfaite. Les personnes qui désireraient examiner ses ouvrages et se faire peindre par lui, peuvent s'adresser à l'Hôtel de la Marine, rue de la Levée. 8 juil